RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de PROVINS Canton de FONTENAY-TRESIGNY

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES « S.M.A.B. »

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 2 décembre à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues, dûment convoqué le vingt-cinq novembre 2019 s'est réuni à la Mairie de Presles-en-Brie.

PRÉSENTS :

Mmes Martine DUVAL, Laurence VAN ASSELT

Mrs Yves DUBENT, Jean-Paul BONVOISIN, Daniel POIRIER, Jean-Michel BESSOL, Jany MINDER, Maurice BLANCHARD, Dominique BENOIT, Olivier MATHEROT, Dominique RODRIGUEZ, Daniel GAUTHERON, Philippe LOUISE DIT MAUGER, Jean-Pierre MARCY, Pierre LAURENT

Assistait également à la réunion : Gérard BAILLY

Pouvoir de Corinne SAMSON à Dominique RODRIGUEZ

ABSENTS NON REPRESENTES:

Mme Sandrine LEDEUX,

Mrs Bertrand REMOND, Thierry LE BOULENGER, Loïc LE DIEU DE VILLE, Gilles GROSLEVIN, Philippe FOURMY, Guy USSEGLIO VIRETTA, Sébastien HOUDAYER

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Yves DUBENT

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité, M. Yves DUBENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2019

> Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. Le Président rappelle qu'en application du contrat de Délégation de Service Public (DSP) visé en préfecture le 28/11/2013, la Collectivité a confié au Délégataire la gestion du service public de l'assainissement des boues par compostage.

Le compte d'exploitation du contrat de DSP a été construit sur la base de nombreuses données techniques dont :

- Volume de boues
- Consommation d'énergie
- Complément de co-produit

En application de l'article 38 du contrat de DSP, un premier avenant a été signé le 27 septembre 2016 après deux années complètes d'exploitation des ouvrages, l'analyse des données disponibles ayant mis en évidence un tonnage inférieur d'environ 40 % aux prévisions.

Les incidences projetées de cet avenant étaient :

- une baisse de 6.65 % du coût global du contrat,
- une sécurisation des prix par une limitation des risques liés aux révisions de ces derniers,
- une résolution du problème lié au traitement des lixiviats.

Le contexte du second avenant est présenté par le directeur d'agence territoriale du délégataire :

La collectivité et son Délégataire proposent d'apporter au cahier des charges et au compte d'exploitation prévisionnel du contrat d'affermage initial les modifications nécessaires à la prise en compte des incidences techniques et financières de ces différentes évolutions.

• La Collectivité et le Délégataire ont dressé le bilan des engagements de renouvellement à la charge du Délégataire pour la période 2015-2018.

Il ressort de ce bilan un solde à fin 2018 de 136 133 €.

- → La dotation annuelle pour les années résiduelles de contrat est à modifier.
- Le tonnage de boues traité est supérieur à l'hypothèse revisitée dans le cadre de l'avenant 1, modifiant ainsi les conditions économiques du contrat.
 - → Le volume de référence pour les années résiduelles de contrat doit être modifié et la rémunération du délégataire diminuée.
- L'énergie est une charge importante de la délégation et la volatilité interannuelle de l'indice induit des variations trimestrielles très importantes de la rémunération du délégataire.
 - → La formule de révision doit intégrer un lissage de l'indice énergie pour éviter cette fluctuation

L'impact financier de ces propositions est le suivant (calcul sur tarifs d'octobre 2019):

C 10/2010	2020	2024	2022
€ 10/2019	2020	2021	2022
Prix actuel (€/T)	95,60 €/T	95,60 €/T	95,60 €/T
Tonnage de référence	3 000 T	3 000 T	2 250 T
Montant économie GER	- 28 363,64 €	- 28 363,64 €	- 21 272,73 €
Tonnage révisé	3 300 T	3 300 T	2 475 T
Impact GER	-8,60 €/T	-8,60 €/T	-8,60 €/T
Prix actuel avec baisse GER (€/T)	87,00 €/T	87,00 €/T	87,00 €/T
Evolution recette vs réf avt 1	10%	10%	10%
Impact théorique révision Vol de référence	-9,56 €/T	-9,56 €/T	-9,56 €/T
Impact retenu (70% révision Vol de référence)	-6,69 €/T	-6,69 €/T	-6,69 €/T
Proposition évolution tarifaire de la tonne (€/T)	-15,29 €/T	-15,29 €/T	-15,29 €/T
Proposition évolution tarifaire de la tonne			
(€/T)	80,31 €/T	80,31 €/T	80,31 €/T

Soit une baisse de 15,29 €/T

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Président du SMAB à signer l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public relatif au compostage de boues de STEP à effet du 1^{er} janvier 2020